

# CONTRAT DE "MENSUALISATION" RÉGLEMENT DES FACTURES D'EAU POTABLE et/ou D'ASSAINISSEMENT PAR ACOMPTES (mensualisation)

Titulaire du contrat d'abonnement en eau et/ou assainissement		
Nom Prénom		
Date de naissance//		
Adresse		
Complément d'adresse		
Code postalVille	,	
Tél Mail	@	
Titulaire du contrat de mensualisation - Le payeur (si différent du titulaire de l'abonneme	ont)	
NomPrénom		
Adresse		
Complément d'adresse		
Code postalVille		
Adresse du branchement (si différente de l'adresse du titulaire du contrat d'eau)		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
No standard No standard Standa		
Numéro de contrat à rappeler (indiqué en haut à droite sur vos factures) :		
Le nombre de personnes dans le logement		
En optant pour le paiement en plusieurs fois de vos factures d'eau et/ou d'assainissement, vous acceptez les cond	ditions ci-après :	
1- Facturation		
La mensualisation permet le versement d'acomptes afin de lisser le paiement de votre prochaine facture. Les mens		
ou selon une estimation pour un premier abonnement. Elles ne peuvent être inférieures à 15 €. Le	montant de votre mensualité sera prélevé en début de	
chaque mois concerné. Les acomptes comprennent une part de la consommation et de l'abonnement. Les élémer		
• un échéancier précisant le nombre et le montant de vos prélèvements d'acomptes,		
• une facture de solde avec un décompte et le nouvel échéancier.		
Si votre consommation varie, notamment suite à la modification de la composition de votre foyer, il vous sera po	ossible, à raison d'une fois par an, d'ajuster le montant de	
vos mensualités. Votre demande devra être effectuée avant le 10 du mois précédant votre prochaine mensualité.		
2 – Relève des compteurs et facturation du solde	Company of the Compan	
Votre compteur sera toujours relevé une fois dans l'année. L'index relevé à cette occasion permettra de détermine de décompte sur laquelle seront déduites les mensualités déjà provisionnées. L'échéancier suivant vous sera envoy	er le solde restant à prèlever. Vous recevrez aiors la tacture	
	ye avec la facture de decompte ou par courrier specinque.	
3 – Remboursement de l'éventuel trop perçu Lors de l'établissement de votre facture de décompte, s'il apparaît que votre consommation a baissé, le trop-per	reu vous coro remboursé par virement. Le montant de vos	
prochaines mensualités sera alors diminué.	lgu vous sera rembourse par virement. 20 montain 22	
4 – Changement de compte bancaire		
Si vous changez de compte bancaire, d'agence ou de banque, vous devez vous procurer un nouveau mandat d	le prélèvement SEPA auprès de Réseau31, le remplir et le	
retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire. La réception de ces documents doit avoir lieu avant		
que le prélèvement soit réalisé sur le nouveau compte dès la prochaine mensualité. Dans le cas contraire, la modif	·	
5 – Changement d'adresse		
Si vous changez de domicile, vous devez adresser sans délai un courrier à votre service facturation en indiquant v		
votre nouvelle adresse, la date effective de votre changement d'adresse et une attestation de vente ou de fin de co	ontrat de location. Une facture soldant votre compte vous	
sera adressée et prélevée.		
6 – Renouvellement du contrat de prélèvement mensuel Sauf avis contraire, le contrat de prélèvement mensuel est automatiquement reconduit l'année suivante. Vous deve	California agencella damanda uniquament loregua vous	
Sauf avis contraire, le contrat de prélèvement mensuel est automatiquement reconduit l'année suivante. Vous deve avez dénoncé votre contrat et que vous souhaitez à nouveau le prélèvement mensuel pour l'année suivante.	ez établir une nouvelle demaride uniquement iorsque vous	
7 – Fin du contrat		
Si vous souhaitez mettre fin au prélèvement mensuel, vous devez en informer Réseau31 de manière écrite au plus	tard 10 iours après la réception de votre facture de solde.	
Le prélèvement sera suspendu l'année suivante.	rturu rojouro upres la reception de la companya de	
8 – Echéances impayées		
Il sera mis fin automatiquement aux prélèvements mensuels après 2 rejets de prélèvement consécutifs. Vous devre	ez renouveler votre demande pour l'année suivante.	
9 – Renseignements, réclamations		
Tout renseignement concernant le décompte de la facture ou toute contestation amiable est à adresser à Réseau		
saisine du juge judiciaire. En vertu de l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'abonné pe	eut dans un délai de deux mois suivant réception de la	
facture, contester la somme en saisissant directement :	"	
. le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321.1 du code de . le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.	Forganisation judiciaire (actuellement fixe a 7 600 $\epsilon$ ).	
. le Tribunal de Grande instance au-deia de ce seuil.		
Fait à Signature du payeur,		
3 , ,		
Précédée de la mention « bon pour acceptation »		

## AFIN QUE VOTRE DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE, IL EST IMPÉRATIF :

- de compléter l'intégralité de ce formulaire et de le signer
- de compléter l'intégralité du mandat de prélèvement SEPA, de le signer, et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire
- d'adresser le tout par courrier à Réseau31 service Gestion des Abonnés 3 rue André Villet 31400 Toulouse ou par mail à : abonnes@reseau31.fr



## MANDAT DE PRÉLEVEMENT SEPA

#### Prélèvement d'acomptes mensuels ou bimestriels

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez RESEAU31, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et à autoriser votre banque à débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez conclue avec elle. La demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines à partir de la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU DEBITEUR (Titulaire du compte à débiter)	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER	
Nom	Réseau31 Service Gestion des Abonnés ZI de Montaudran 3 rue André Villet 31400 TOULOUSE FRANCE  Identifiant Créancier SEPA FR 54 ZZZ 568525	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER		
BIC X Paiement récurent/répétitif		
Signature :  Le (JJ/MM/AAAA)		
DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ  (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)		
Prénom et Nom du tiers débiteur		

### JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Réseau31. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Réseau31.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.